

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 novembre 2020 à 20 Heures**

Convocation en date du 20 novembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Absents excusés : 5

Pouvoirs : 1

Secrétaire de Séance : Sophie LEMEE

Lecture du procès-verbal du 29 octobre 2020. Adopté à l'unanimité.

1) **CONTRAT DE POLE DE SERVICES LE TEILLEUL - VALIDATION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le contrat de pôle de services (CPS) ainsi présenté.
- Autorise Mme le Maire à signer ce contrat de pôle de service ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Présentation du programme d'actions pour les années 2020-2024 co-construit par la commune et le conseil départemental inscrit dans le CPS.

Volet 1 : Amélioration de l'attractivité et du cadre de vie :

1-1 Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville, des rues du Marché, des Potiers et de l'église. Montant de l'investissement : 400 000 € ; Base éligible : 400 000 € ; taux d'intervention demandé : 40% au titre du CPS.

1-2 Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse (phase 2) : Création de logements au 1^{er} étage. Montant de l'investissement : 121 000 € ; Base éligible : 96 800 € (20% du montant des travaux déduits pour les projets d'investissements générant des recettes) ; taux d'intervention demandé : 40% au titre du CPS.

Volet 2 : Renforcement du rôle de centralité :

2-1 Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse (phase 1) : Création d'un local commercial pour une activité « bien-être ». Montant de l'investissement : 190 000 € ; Base éligible : 152 000 € ; taux d'intervention demandé : 30% au titre du CPS.

2-2 Réhabilitation et extension de la salle socio-culturelle et sportive. Montant de l'investissement : 359 000 € ; Base éligible : 359 000 € ; taux d'intervention demandé : 15% au titre du CPS.

Volet 3 : Développement de la cohésion et de l'innovation sociale

3-1 Réhabilitation de l'ancienne maison de la presse (phase 1) : Création de la Maison des Habitants. Montant de l'investissement : 190 000 € ; Base éligible : 190 000 € ; taux d'intervention demandé : 30% au titre du CPS.

3-2 Action contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse.

Enveloppe maximum à réserver sur ce volet : 38 180 €.

2) ACQUISITION D'UN VEHICULE AU SERVICE TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Annule la décision du conseil municipal du 29 octobre 2020 concernant l'acquisition d'un véhicule classique diesel ou essence d'occasion pour une dépense de 10 000 € ttc pour remplacer le véhicule PEUGEOT EXPERT de l'année 2000.

- Approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique aux caractéristiques suivantes :

Jumpy Fourgon

Autonomie électrique 221 km.

Longueur : 4959 Largeur extérieure : 1920

Boîte de vitesses automatique.

Batterie garantie 8 ans.

Le coût : 36 100 € ht + Attelage 698.34 € ht Remise commerciale : 6 000 € ht.

- Prévoit les crédits sur le budget primitif de l'année 2020, en section d'investissement :

* Virement de crédits :

- Prélèvement au compte 21538 op 907 réseaux de voirie pour 5 000 € et au compte 2152 opération 93 travaux de voirie pour 10 000 € et au compte 2128 opération 903 aménagement de terrains pour 3 000 €.

- Affectation au compte 2182 opération 908 acquisitions divers matériels pour 18 000 €.

* Vote de crédits :

- Recettes d'investissement : compte 1341 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 12 000 € et compte 1321 (Subvention Etat) pour 5 000 €.

- Dépenses d'investissement pour 17 000 € compte 2182 opération 908 acquisitions divers matériels.

- Sollicite les aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% de la dépense ht ou Dotation de Soutien à l'investissement local) et prime à la conversion-bonus écologique.

- Approuve le plan de financement suivant :

* Dépenses : 30 798 € (30 100 € + 698 €)

* Recettes :

Etat – DETR ou DSIL : 12 319 €

Etat – Bonus écologique : 5 000 €

Autofinancement : 13 479 €

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le reste à charge sera plus élevé si les subventions ne sont pas accordées.

Les avantages d'acquérir un véhicule utilitaire électrique :

La voiture électrique n'émet ni hydrocarbure, ni fumée ni particule. Son bilan carbone est plus intéressant par rapport à une voiture "classique". C'est donc une voiture qui participe au respect de l'environnement.

Les moteurs électriques sont très résistants.

Les dépenses d'entretien sont réduites (exemple : pas de vidange).

- 3) RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX A L'EGLISE DE STE MARIE DU BOIS - Lot 1 : Charpente-Menuiserie-Peinture :
Les travaux consistent à la restauration de la voûte de charpente de la nef et la mise aux normes des réseaux électriques de l'église de la commune déléguée de Sainte-Marie-du-Bois.
Lot 2 : Electricité déjà attribué par décision du conseil du 17 juillet 2019 pour 16 215€01.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'offre économiquement la plus avantageuse, est :

Entreprise SCBM à Louvigné du Désert (35) le coût des travaux : 56 944,05 € ht après négociation + option peinture 9 942,72 € ht.

- Sollicite les aides financières :

* Auprès du conseil départemental (20% sollicité du montant ht des travaux + 20% sollicité sur les travaux de restauration d'une croix du cimetière de Ste Marie du Bois d'un montant ht de la dépense évaluée à 2 500 €).

* Auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment le marché de travaux avec l'entreprise SCBM à Louvigné du Désert (35) .

- 4) RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DE LA PIERRE BLANCHE » LE TEILLEUL :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Rue de la Pierre Blanche ».

Suite à une panne sur l'installation d'éclairage public « Rue de la Pierre Blanche » Le Teilleul, point lumineux hors service, réparation pour rétablissement du réseau.

Coût des travaux : 7000 € ; Participation financière du SDEM (Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche) : 3500 € ; Reste à charge à la collectivité : 3 500 €.

- Demandent au SDEM, maître d'ouvrage, que les travaux soient achevés pour le 1^{er} trimestre 2021.
- Acceptent une participation de la commune de 3 500 €.
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

- 5) RESTAURATION CROIX CIMETIERE HUSSON :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de la restauration de la croix de cimetière à Husson susdite pour un montant de 3 500 € ht.
- Sollicite les aides financières du Conseil départemental à hauteur de 30% + 10% de bonification du montant de la dépense ht.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

6) VENTE DES MASSES COMMUNALES COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en vente des parcelles appelés les masses communales (terrains humides) vu que chaque année la commune doit entretenir les masses communales qui sont difficilement accessibles.

Les parcelles concernées :

Section ZC n°27 lieu-dit : La Rieudière pour 25 a 60 ca

Section ZN n°16 lieu-dit : La Maison Neuve pour 1 ha 52 a 10 ca

Section ZV n°42 lieu-dit : Nantrais pour 68 a 91 cacette proposition.

- Autorise Mme le Maire à signer avec la SAFER de Normandie l'autorisation de publicité et de visites.

7) PROCES-VERBAL DE RETOUR DES BIENS ET EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA RESTITUTION DE LA SALLE DE SPORTS COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de retour de la Salle Georges Boissel à la Commune.

Ce transfert se fait à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce retour comprend les biens et équipements qui avaient fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté de Communes du Mortainais et les éventuelles acquisitions ou adjonctions effectuées par la Communauté de Communes du Mortainais et de la Communauté d'agglomération pendant l'exercice de la compétence.

8) SUPPRESSION DE POSTE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la suppression du poste permanent vacant au 1^{er} décembre 2020, suivant : Adjoint technique territorial à temps non complet (31 h 16 min/35h). Avancement de Sylvie GUESDON au grade d'Adjoint technique Principal 2^{ème} classe.

Le tableau des emplois sera modifié par cette décision.

9) CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR BESOIN OCCASIONNEL – SERVICE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la modification du tableau des emplois : Recrutement d'un agent contractuel à raison de 11 heures par semaine, soit le midi : 1h 45 mn ; le soir : 1 h pour assurer les fonctions suivantes : nettoyage des locaux et surveillance pendant la pause du midi à l'école élémentaire du Teilleul pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la crise sanitaire, à compter du 8 décembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021.

L'agent contractuel sera rémunéré au : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique.

10) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS
« ROUTE DE FERRIERES » - COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – FICHE
MODIFICATIVE DES MARCHES DE TRAVAUX :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de transfert du marché de travaux pour la construction de 2 logements « Route de Ferrières » Commune déléguée du Teilleul, lot 13 Peinture attribué à la Sarl ISIGNY DECO à Marcey Les Grèves (50) pour un montant de 11 954.92 € ht à l'entreprise TM dont le siège social est situé 9 Rue de la Côte à Marcey-les-Grèves (50).
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant de transfert.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le 16 décembre 2020 à 20 heures.
- Réunion Maires Adjoints : le 3 décembre 2020 à 20 heures.
- Lecture des mots de la boîte à idées.
- Mme le Maire par délégation du conseil municipal a déposé le permis d'aménager pour l'aménagement des abords du complexe socioculturel « Rue du Collège » Commune déléguée du Teilleul, description des travaux :
 - Aménagement d'un cheminement piéton permettant de relier les écoles au complexe socioculturel.
 - Réalisation d'un stationnement enherbé avec zone covoiturage.
 - Réalisation d'un skatepark à proximité d'équipements sportifs existants.
- Association des Donneurs du sang bénévoles du canton de Sourdeval et limitrophes :
Remerciement de l'association à la commune pour la subvention attribuée.

Séance levée à 21 h 02 mn.